

LE VISA D'ENTREE (ENTRY VISA)

Version : 10/08/2010

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour un séjour de plus longue durée. De ce fait, il est particulièrement encadré et reste réservé aux cas suivants : personne d'origine indienne ; famille d'une personne de nationalité ou d'origine indienne ; dépendants d'une personne partant avec un visa de travail (Employment Visa) ; personnes souhaitant rejoindre la communauté d'Auroville ; personnes souhaitant rejoindre un ashram ou suivre des cours de yoga, de méditation ou de culture védique ; personnes partant pour de l'alpinisme haut niveau.

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable pour la durée du déplacement prévu (6 mois, 1 an ou plus), à entrées multiples. Par ailleurs, ce visa est prolongeable en Inde auprès du FRO (Foreigner's Registration Office à Delhi) ou du FRRO (Foreigner's Regional Registration Office). Le visa d'entrée permet un séjour illimité pendant la durée de validité du visa mais tout séjour supérieur à 6 mois nécessite un enregistrement auprès du FRO/FRRO dans les 14 jours suivant l'arrivée en Inde.

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA D'ENTREE

- 1 Un passeport valide au minimum 6 mois (ou pour la période demandée, si supérieure) et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux caractéristiques en vigueur
- 4 Un formulaire de demande de visa remplis en ligne, daté et signé par le demandeur
- 5 **Motif : origine indienne du requérant**
 - Un document officiel prouvant l'origine indienne du requérant : copie de la page de donnée du passeport, copie du certificat de naissance, copie du livret de famille. Ces documents doivent obligatoirement spécifier un lieu de naissance en Inde.
 - Motif : origine indienne du requérant par descendance**
 - Ensemble de documents officiels prouvant à la fois le lien de descendance et la nationalité ou l'origine indienne du parent ou du grand-parent : copie du livret de famille, copie du certificat de naissance, copie du passeport indien
 - Motif : requérant conjoint d'une personne de nationalité ou d'origine indienne**
 - Un document officiel prouvant la relation matrimoniale entre le requérant et la personne de nationalité ou d'origine indienne : copie du livret de famille, copie du certificat de mariage, copie du certificat de PACS
 - Si le conjoint est de nationalité indienne : fournir la photocopie du passeport indien du conjoint
 - Si le conjoint est d'origine indienne : fournir la preuve de l'origine indienne du conjoint (voir ci-dessus)
 - Motif : requérant dépendant du titulaire d'un visa de travail**
 - Un document officiel prouvant le lien de dépendance avec le titulaire du visa de travail : copie du livret de famille, copie de l'acte de naissance, copie du certificat de mariage, copie du certificat de PACS
 - Photocopie du visa de travail du titulaire ou, si sa demande est en cours, référence de son dossier de demande de visa
 - Motif : rejoindre la communauté d'Auroville**
 - Lettre d'invitation officielle délivrée par le Secrétaire d'Auroville. Ce document doit être fourni dans son enveloppe scellée.
 - Motif : rejoindre un ashram ou suivre des cours de yoga, de méditation ou de culture védique**
 - Une lettre personnelle de confirmation d'admission dans l'ashram ou l'organisme, sur papier en-tête et rédigé en anglais, précisant la durée prévue et le motif du séjour
 - Un document officiel attestant que l'ashram ou l'organisme est reconnu par le MHA (Ministry of Home Affairs) et est autorisé à accueillir des étrangers
 - Motif : alpinisme de haut niveau**
 - Lettre d'invitation du MHA (Ministry of Home Affairs) ou du Indian Mountaineering Foundation
- 6 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale
- Si un mineur est inscrit dans votre passeport (une photo requise) ou si le requérant est mineur
- Photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
 - Photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent
 - Autorisation de voyage signée par les deux parents
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine sri lankaise, pakistanaise, chinoise, bangladaise ou afghane
- Formulaire de référence selon votre origine
 - Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____ Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris